



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
4 juin 2020  
Français  
Original : anglais et français

---

### **Lettre datée du 4 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité, adoptée le 3 juin 2020 au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». La résolution a été adoptée conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), procédure qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus.

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

- Ma lettre datée du 2 juin 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (voir annexe 1), dans laquelle je mets aux voix le projet de résolution portant la cote S/2020/485 (voir pièce jointe à l'annexe 1) ;
- Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (voir annexes 2 à 16) ;
- Le texte des déclarations envoyées ultérieurement par les membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils expliquent leur vote (voir annexes 17 à 22).

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité  
(Signé) Nicolas **de Rivière**



## Annexe 1

### **Lettre datée du 2 juin 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité**

[Original : anglais et français]

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée à tous les membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu d'un projet de résolution, déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». Ce projet de résolution portant la cote S/2020/485 (voir pièce jointe) a été mis en bleu.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je mets maintenant aux voix le projet de résolution susmentionné. La période de vote de 24 heures non prorogeable commencera à 19 heures le mardi 2 juin 2020. La période de vote non prorogeable de 24 heures expirera à 19 heures le mercredi 3 juin 2020.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote en envoyant par voie électronique, dans le délai de 24 heures non prorogeable précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de 24 heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans la matinée du jeudi 4 juin 2020.

Le Président du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**



## Conseil de sécurité

Provisoire  
2 juin 2020  
Français  
Original : anglais

### Allemagne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution

*Le Conseil de sécurité,*

*Réaffirmant* toutes ses résolutions antérieures et toutes les déclarations de sa présidence concernant la situation au Soudan,

*Réaffirmant son ferme attachement* à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan,

*Se félicitant* de la signature, le 17 août 2019, du Document constitutionnel sur la mise en place d'un nouveau gouvernement de transition dirigé par des civils et d'institutions de transition, *se félicitant également* des mesures prises à ce jour pour mettre en œuvre le Document constitutionnel, *demandant* à toutes les parties prenantes de rester attachées à la transition afin que les aspirations du peuple soudanais à un avenir pacifique, stable, démocratique et prospère se réalisent, *réaffirmant* sa volonté d'aider le Soudan à cet égard et *saluant* le rôle essentiel joué par l'Union africaine pour aider le Soudan à effectuer sa transition vers la démocratie et la bonne gouvernance,

*Se félicitant également* de l'engagement pris dans le Document constitutionnel d'instaurer une paix juste et globale au Soudan en s'attaquant aux causes profondes du conflit et à ses conséquences, *conscient*, à cet égard, des progrès accomplis dans les négociations de paix à Djouba, *notant avec satisfaction* le rôle du Gouvernement sud-soudanais dans l'appui à ces négociations, *exhortant* les parties au conflit à s'engager de manière constructive à parvenir rapidement à un accord de paix et *exhortant* celles qui ne participent pas encore aux négociations de paix à le faire immédiatement, sans conditions préalables,

*Se félicitant en outre* de la cessation des hostilités par de nombreuses parties aux conflits au Soudan, ainsi que de leurs réponses positives à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial dans le cadre de la pandémie de COVID-19,

*Réaffirmant* que c'est au Gouvernement soudanais qu'il incombe au premier chef de protéger les civils sur l'ensemble de son territoire, *constatant* l'amélioration des conditions de sécurité au Darfour, *prenant note* à cet égard du Plan national de protection des civils élaboré par le Soudan (S/2020/429) et du programme de collecte des armes du Gouvernement soudanais, tout en *se déclarant préoccupé* par le fait que les conditions de sécurité demeurent précaires dans certaines parties du Darfour, et *soulignant* la nécessité de protéger les acquis de la consolidation de la paix au

Darfour, d'éviter une reprise du conflit et d'atténuer les risques pour la population que font peser notamment les menaces contre les civils au Darfour, les violences intercommunautaires, les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, les violations du droit international humanitaire et la poursuite des déplacements,

*Conscient* des effets néfastes que les changements climatiques, les changements écologiques et les catastrophes naturelles, entre autres facteurs, ont sur la stabilité du Soudan, en particulier le Darfour, et *soulignant* que, face à ces facteurs, il importe que le Gouvernement soudanais et l'Organisation des Nations Unies adoptent des stratégies appropriées d'évaluation et de gestion des risques pour appuyer la stabilisation et renforcer la résilience,

*Saluant* les décisions prises par le Gouvernement soudanais pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et créer des conditions plus favorables pour les acteurs humanitaires, et *encourageant* la pleine application de ces décisions afin d'assurer un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave sur l'ensemble du territoire soudanais, dans le respect des dispositions du droit international sur la question et conformément aux principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies relatifs à l'aide humanitaire, notamment l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance,

*Soulignant* que le Gouvernement soudanais doit amener les auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme à répondre de leurs actes, et *se félicitant* des dispositions du Document constitutionnel relatives aux mesures de justice transitionnelle et aux mesures visant à assurer le respect du principe de responsabilité à cet égard,

*Soulignant également* qu'il importe que le Gouvernement soudanais, qui en a la responsabilité première, s'attaque aux facteurs persistants d'instabilité et d'inégalité au Soudan, et collabore avec les autres parties prenantes, telles que la société civile, les femmes, les jeunes, les personnes déplacées, les réfugiés et les membres des communautés marginalisées, en vue d'apporter des solutions durables aux problèmes immédiats et à long terme du pays, notamment en assurant une croissance économique partagée et un développement durable inclusif, en favorisant la cohésion sociale et en renforçant la résilience face aux catastrophes, conformément aux priorités du Document constitutionnel,

*Constatant* l'importance du rôle qu'ont joué les femmes dans la transition politique au Soudan, *se félicitant* des mesures prises pour accroître le rôle des femmes dans la vie publique, les institutions gouvernementales et les processus décisionnels, *se félicitant également* de la décision d'ériger en infraction pénale les mutilations génitales féminines au Soudan et *encourageant* l'adoption de toutes les mesures administratives nécessaires à cet égard, *prenant note* des efforts faits par le Gouvernement soudanais pour élaborer un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité et *l'encourageant* à le parachever et à le mettre pleinement en œuvre, *demandant* au Gouvernement soudanais de prendre de nouvelles mesures pour promouvoir et protéger les droits des femmes et assurer leur participation pleine, égale et effective à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale, notamment en abrogeant toutes les lois discriminatoires à l'égard des femmes et des filles et en respectant le quota de 40 pour cent de femmes qui a été fixé au Conseil législatif de transition, *conscient* de l'incidence disproportionnée des conflits sur les femmes et les filles, et *demandant* au Gouvernement soudanais de garantir la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix, à la mise en œuvre des futurs accords de paix et aux processus de prévention des conflits, de prise de décisions et de réforme, liés à la paix et à la sécurité,

*Soulignant* qu'il importe d'intégrer les questions de protection de l'enfance dans les processus de paix au Soudan et *demandant* aux parties au conflit d'intégrer les dispositions relatives à la protection de l'enfance, notamment celles concernant la libération et la réintégration des enfants précédemment associés à des forces ou à des groupes armés, ainsi que les dispositions relatives aux droits et au bien-être des enfants, dans tous les pourparlers de paix, les accords de cessez-le-feu ou de paix et les mesures de surveillance du cessez-le-feu, et de tenir compte, dans ces processus, des vus des enfants, chaque fois que possible,

*Soulignant* l'importance des principes d'appropriation nationale et d'inclusion ainsi que le rôle que la société civile peut jouer pour faire progresser les processus et les objectifs nationaux de consolidation de la paix afin de garantir que les besoins de toutes les parties prenantes sont pris en compte,

*Se déclarant gravement préoccupé* par les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour le Soudan et *sachant* que cela met à mal le système de santé, la situation socioéconomique et humanitaire et les populations du pays, lesquelles sont déjà épuisées par des conflits prolongés, et *insistant* sur l'importance de l'appui international, sur les plans financier et technique et sous la forme de dons en nature, pour lutter contre la COVID-19 au Soudan,

*Soulignant* l'importance du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine au Soudan,

*Prenant note* du rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/202),

*Prenant note également* des communiqués PSC/PR/COMM.(CMXIII) et PS/PR/COMM.(CMXXVII) du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, datés respectivement des 3 mars 2020 et 27 mai 2020,

*Prenant note en outre* de la lettre datée du 27 février 2020 adressée au Secrétaire général de l'Organisation par le Gouvernement soudanais sur l'appui futur de l'Organisation au Soudan (S/2020/221),

1. *Décide* de créer une Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) après l'adoption de la présente résolution et pour une période initiale de 12 mois ;

2. *Décide* que la MINUATS, dans le cadre d'une structure intégrée et unifiée de l'Organisation des Nations Unies, poursuivra, dans le strict respect du principe d'appropriation nationale, les objectifs stratégiques suivants :

*i) Soutenir la transition politique, les avancées vers une gouvernance démocratique ainsi qu'en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, et la paix durable*

a. Appuyer, au moyen de ses bons offices, la transition soudanaise, notamment les efforts du pays visant à atteindre les objectifs du Document constitutionnel ;

b. Fournir une assistance technique dans le cadre de la rédaction de la Constitution, du recensement de la population et de la préparation des élections, en appui aux efforts nationaux ;

c. Appuyer l'application des dispositions du Document constitutionnel ayant trait aux droits de l'homme, à l'égalité, à l'application du principe de responsabilité et à l'état de droit, en particulier celles qui garantissent les droits des femmes, et les futurs accords de paix, notamment en étroite collaboration avec le bureau de pays du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Soudan ;

*ii) Appuyer les processus de paix et la mise en œuvre des futurs accords de paix*

a. User de ses bons offices et appuyer les négociations de paix au Soudan, notamment en favorisant la participation effective de la société civile, des femmes, des jeunes, des réfugiés, des personnes déplacées et des membres des groupes marginalisés ;

b. Fournir, si les parties aux négociations le demandent, un appui modulable à l'exécution de tout accord de paix futur, notamment un appui sur le plan de l'application du principe de responsabilité et de la justice transitionnelle, y compris au regard des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris au regard de la gestion transitionnelle des armes et des munitions, et en tenant compte de la diversité des besoins, des expériences et de la sécurité des ex-combattants, femmes et hommes, y compris les enfants, ainsi que de la surveillance et de la vérification d'éventuels cessez-le feu, en s'attachant en particulier au Kordofan méridional et au Nil-Bleu (les Deux Zones) et au Darfour ;

*iii) Appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit au Darfour et dans les Deux Zones*

a. Appuyer les activités de consolidation de la paix dirigées par les Soudanais, notamment les mesures de prévention et d'atténuation des conflits et de réconciliation, la lutte contre la violence au sein de la collectivité avec un accent particulier sur les conflits intercommunautaires, la lutte antimines, la collecte des armes légères et de petit calibre dans le respect des normes internationales, et les solutions durables concernant les déplacés et les réfugiés, et leur retour, en toute sécurité, librement consenti et dans la dignité, ainsi que leur réintégration et leur réinstallation au sein des populations hôtes s'il y a lieu, y compris au moyen des mécanismes de consolidation de la paix intégrés, conformément au paragraphe 7 de la présente résolution, et d'une mobilisation politique au niveau local et au niveau de l'État ;

b. Aider, conseiller et soutenir le Gouvernement soudanais et développer sa capacité d'étendre la présence de l'État et d'élargir la gouvernance civile, en particulier par le renforcement d'institutions de l'état de droit et de sécurité responsables et l'instauration d'un climat de confiance entre les autorités de l'État et les populations, notamment au moyen d'initiatives de police de proximité ou d'autres méthodes de protection des civils sans avoir recours aux armes, et par la fourniture d'un appui sous forme de conseils et de renforcement des capacités aux forces de sécurité, en particulier la Force de police soudanaise, notamment par des conseillers des Nations Unies ;

c. Aider et conseiller le Gouvernement soudanais et faire en sorte qu'il puisse instaurer un environnement sûr et stable propice à la mise en œuvre de tout accord de paix futur, en fournissant un appui efficace aux autorités locales et nationales chargées de la protection des civils, en particulier les personnes déplacées, dans les zones touchées par les conflits, en aidant le Gouvernement soudanais à appliquer le Plan national de protection des civils élaboré par le Soudan (S/2020/429) et à élaborer des indicateurs mesurables et, par le déploiement d'équipes mobiles de surveillance, en améliorant la médiation locale en cas de crise, les mécanismes d'alerte rapide, notamment les réseaux de protection des femmes, et les stratégies de communication et de mobilisation auprès des populations touchées ;

d. Appuyer le renforcement de la protection des droits de l'homme, en particulier dans les zones touchées par les conflits, notamment en aidant à

assurer la protection des femmes et des enfants contre toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre, et autres violations et atteintes, par la surveillance et le signalement des violations du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit des réfugiés, l'exécution du Cadre de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais sur la violence sexuelle liée aux conflits, le soutien à l'élaboration et à l'application de plans d'action et d'un plan national de prévention des violations et des atteintes commises contre les enfants, au moyen de conseillers pour la protection des femmes et des enfants et la fourniture de services médicaux, psychosociaux, juridiques et socioéconomiques à toutes les personnes rescapées d'actes de violence sexuelle ;

*iv) Appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire*

a. Collaborer avec les institutions financières internationales, pour appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement à l'échelon international ;

b. Appuyer, faciliter et coordonner, en étroite coopération avec les acteurs humanitaires, l'acheminement rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire, dans le respect des dispositions applicables du droit international et conformément aux principes humanitaires ;

c. Garantir une coopération intégrée efficace entre les institutions, fonds et programmes des Nations Unies et promouvoir celle avec les partenaires concernés, notamment les institutions financières internationales et les donateurs, en accomplissant, le cas échéant, les objectifs stratégiques de la MINUATS, en vue de tirer le meilleur parti de l'aide bilatérale et multilatérale actuelle et à venir au Soudan, notamment dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 ;

3. *Prie* le Secrétaire général de nommer sans tarder son (sa) représentant(e) spécial(e) pour le Soudan et chef de la Mission, sous l'autorité générale duquel ou de laquelle seront placées toutes les activités de l'Organisation et de ses institutions, fonds et programmes au Soudan ainsi que leur orientation stratégique, et qui exercera ses bons offices et jouera un rôle de conseil et de sensibilisation au niveau politique et coordonnera l'action de la communauté internationale à l'appui des objectifs stratégiques du mandat de la MINUATS ;

4. *Décide* qu'un(e) représentant(e) spécial(e) adjoint(e) devra être nommé(e) pour aider le ou la Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et fera fonction de coordonnateur résident et de coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies et *décide également* que la coopération entre la MINUATS et ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies intégrée devra être étayée par un cadre stratégique intégré ou son équivalent ;

5. *Prie* le Secrétaire général de procéder rapidement à la planification et à l'établissement de la MINUATS, en vue de la voir atteindre sa pleine capacité opérationnelle dans les meilleurs délais et afin de garantir que la mission est en mesure de commencer à poursuivre tous ses objectifs stratégiques au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2021, et *prie également* le Secrétaire général de lui communiquer, pour son information, un projet de structure et de déploiement géographique dans les 60 jours suivant l'adoption de la présente résolution ;

6. *Prie également* le Secrétaire général, en partenariat avec tous les acteurs concernés, notamment les institutions financières internationales, d'aider le Gouvernement soudanais à procéder à une évaluation exhaustive afin de définir les

besoins à long terme du pays en matière de prévention des conflits, de relèvement et de consolidation de la paix, et à élaborer des stratégies pertinentes pour répondre à ces besoins ;

7. *Prie* la MINUATS et ses partenaires de l'équipe de pays intégrée d'établir un mécanisme approprié en vue d'un appui conjoint et coordonné à la consolidation de la paix, en se fondant sur les enseignements tirés des équipes chargées de la liaison avec les États, établies au titre du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), sachant qu'elles servent de moyen innovant de fournir un appui intégré et coordonné à la consolidation de la paix, et *demande* que ces mécanismes établis par la MINUATS et ses partenaires de l'équipe de pays intégrée soient situés au Darfour, notamment à Jebel Marra, sur la base d'un partenariat entre la MINUATS et la MINUAD, et qu'ils soient également créés par la MINUATS dans les Deux Zones, conformément aux objectifs stratégiques pertinents de la MINUATS, énoncés au paragraphe 2 de la présente résolution et dans le Cadre stratégique intégré ;

8. *Demande* que la MINUATS tienne compte de la question du genre dans l'ensemble de ses activités et aide le Gouvernement soudanais à garantir la participation pleine, égale et effective des femmes à tous les niveaux des processus politiques et des processus de paix et dans tous les aspects économiques et sociaux de la vie, et *réaffirme* l'importance des compétences en matière de genre, notamment le déploiement de conseillers pour les questions de genre et pour la protection des femmes, l'analyse des disparités entre les sexes, dont la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe et par âge, et le renforcement des capacités s'agissant d'exécuter le mandat de la Mission en prenant en considération les questions de genre, et *prie* le Secrétaire général d'intégrer l'analyse des questions de genre dans les rapports demandés au paragraphe 16 de la présente résolution ;

9. *Prie* la MINUATS de veiller à ce que tout appui apporté à des forces de sécurité autres que celles des Nations Unies soit fourni dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'Organisation à des forces de sécurité non onusiennes ;

10. *Se félicite* de l'engagement pris par le Secrétaire général d'appliquer rigoureusement sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, *prie* le Secrétaire général de continuer d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel, *prie également* le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'ensemble du personnel de la MINUATS respecte pleinement cette politique, *souligne* la nécessité de prévenir cette exploitation et ces atteintes sexuelles et d'améliorer les mesures prises pour donner suite aux allégations, conformément à la résolution 2272 (2016), *exhorte* tous les États Membres qui fournissent du personnel en tenue à prendre des mesures de prévention appropriées, notamment la vérification des antécédents de tous les membres du personnel et l'organisation d'une formation de sensibilisation avant et pendant le déploiement, et à faire en sorte que les membres de leurs contingents qui se rendraient coupables de tels actes aient à en répondre pleinement et à ouvrir rapidement des enquêtes, et *prie* le Secrétaire général de le tenir pleinement informé des progrès accomplis par la Mission à cet égard ;

11. *Demande* à la MINUATS de coopérer avec le Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution 1591 (2005) afin de faciliter les travaux du Groupe d'experts ;

12. *Préconise* une collaboration étroite entre les missions des Nations Unies présentes dans la région, dont la MINUAD, et en particulier avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, et également avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, la Mission multidimensionnelle

intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, ainsi qu'avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, et *prie* le Secrétaire général d'assurer une coopération efficace entre ces missions ;

13. *Souligne* qu'un partenariat stratégique et politique continu entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine au Soudan demeure important, notamment au moyen de la MINUAD, *appuie* l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine afin que le Gouvernement soudanais répertorie d'urgence les domaines dans lesquels l'Union africaine pourrait apporter une assistance supplémentaire, et *engage* la MINUATS, la MINUAD et l'Union africaine à assurer la cohérence, la coordination et la complémentarité de leur appui au Soudan, notamment par un mécanisme de coordination à haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ;

14. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre la planification et la gestion de la transition, conformément aux politiques, directives et meilleures pratiques établies, afin de faire en sorte que la transition éventuelle de la MINUAD à la MINUATS soit graduelle, échelonnée et efficace et *demande* à cet égard que la MINUATS et la MINUAD veillent à établir entre elles un mécanisme de coordination pour établir les modalités et les calendriers du transfert des responsabilités, lorsque les deux missions ont en commun des objectifs et des priorités stratégiques au Darfour, afin d'établir une coordination et une coopération étroites et un échange d'informations et d'analyses, afin de maximiser les synergies, de tirer le meilleur parti des ressources et d'éviter le chevauchement des tâches ;

15. *Souligne* que les modalités et le calendrier du transfert des responsabilités de la MINUAD à la MINUATS relatives aux activités de protection des civils sans avoir recours aux armes, telles que celles énoncées dans l'objectif stratégique 2 iii), seront arrêtés au moyen du mécanisme de coordination de la transition de la MINUAD à la MINUATS, selon qu'il conviendra et conformément au paragraphe 14 de la présente résolution ;

16. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 90 jours sur l'exécution du mandat confié à la MINUATS et sur les critères et indicateurs de fond et contextuels précis et mesurables, à lui communiquer dans le premier rapport soumis après le délai de 90 jours, permettant de suivre les progrès de la MINUATS par rapport à ses objectifs stratégiques et d'établir la planification en amont d'une reconfiguration future de la présence de l'Organisation des Nations Unies au Soudan ;

17. *Décide* de rester activement saisi de la question.

## Annexe 2

### **Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité du 2 juin relative au projet de résolution sur la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (S/2020/485).

Conformément à la procédure établie pour l'adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai le plaisir d'indiquer que la Belgique vote pour le projet de résolution. À ce stade, ma délégation n'a pas l'intention de faire d'explication de vote.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Belgique auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytsverve**

**Annexe 3****Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour le soutien énergique apporté à la facilitation de la procédure de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution S/2020/485, déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, portant sur la création de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Chine auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Zhang Jun**

## Annexe 4

### **Lettre datée du 2 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

Je me réfère à votre lettre datée du 2 juin 2020, concernant le projet de résolution S/2020/485, portant sur la création de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

Sur instruction de mon gouvernement, la délégation de la République dominicaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,  
Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité  
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

**Annexe 5****Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Président, que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution portant sur la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (S/2020/485).

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Estonie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Sven Jürgenson**

## Annexe 6

### **Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je me réfère à notre lettre du 2 juin appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution, déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, portant sur la création et le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, mis en bleu sous la cote S/2020/485. La France vote pour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la France auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Nicolas de Rivière**

**Annexe 7****Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de me référer à votre lettre datée du 2 juin 2020, engageant une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité.

Le vote de la République fédérale d'Allemagne sur le projet de résolution déposé par mon pays et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, portant sur le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, publié sous la cote S/2020/485, est le suivant.

La République fédérale d'Allemagne vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent adjoint de l'Allemagne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Juergen **Schulz**

## Annexe 8

### **Lettre datée du 2 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 2 juin 2020 du Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2020/485, déposé au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

J'indique par la présente que l'Indonésie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Indonésie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Dian Triansyah **Djani**

**Annexe 9****Lettre datée du 2 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité en date du 2 juin 2020, appelant les membres du Conseil de sécurité à voter sur le projet de résolution S/2020/485, déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre du point « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément aux procédures dont il a été convenu à titre provisoire pour l'adoption des projets de résolution durant les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger décide de voter pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Niger auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Abdou **Abarry**

## Annexe 10

### **Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, d'accuser réception de votre lettre datée du 2 juin 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution (S/2020/485) déposé au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus, décrite dans la lettre datée du 27 mars 2020 du Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution publié sous la cote S/2020/485.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

**Annexe 11****Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2020/485, déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

## Annexe 12

### **Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère, Monsieur le Président, à votre lettre datée du 2 juin 2020, concernant le projet de résolution du Conseil de sécurité portant création de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, publié sous la cote S/2020/485.

La délégation de la République sud-africaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Afrique du Sud  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

**Annexe 13****Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 2 juin 2020 du Représentant permanent de la France, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2020/485, déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », je vous informe que la Tunisie vote pour ce projet de résolution.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Tunisie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Kais **Kabtani**

## **Annexe 14**

### **Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 2 juin 2020 du Président du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution (S/2020/485) déposé au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Jonathan **Allen**

**Annexe 15****Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

S'agissant du projet de résolution S/2020/485 déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », les États-Unis d'Amérique votent pour.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Kelly **Craft**

## Annexe 16

### **Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 2 juin 2020 du Président du Conseil de sécurité concernant le projet de résolution S/2020/485 déposé au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », déposé par l'Allemagne et le Royaume – Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ;

Conformément à l'accord et à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité pour l'examen des projets de résolution durant les circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, comme décrit dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 7 mai 2020 portant sur les méthodes de travail du Conseil durant le mois de mai ;

Je vous informe par la présente, Monsieur le Président, que le Viet Nam a décidé de voter pour le projet de résolution susmentionné et n'entend pas, à ce stade, faire de déclaration sur la question.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Viet Nam auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) **Dang Dinh Quy**

**Annexe 17****Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous célébrons aujourd'hui la création de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). D'emblée, nous voudrions saluer le fait que le Soudan ait fait appel à l'ONU pour obtenir un appui pendant sa transition historique. Nous saluons également le fait que le Soudan a participé à tout le processus de décision concernant la configuration de la Mission. Nous espérons que cela marquera le début d'un nouveau chapitre dans les relations entre l'ONU et le Soudan, avec une coopération plus étroite et meilleure que jamais en vue de l'objectif commun d'offrir un avenir meilleur à la population soudanaise.

Le Conseil de sécurité avait l'immense responsabilité de concevoir un mandat qui contribuerait au mieux à épauler le Soudan. Nous étions déterminés à mettre en place une mission politique spéciale qui tirerait pleinement parti de ce que l'ONU a à offrir au Soudan et à son peuple. Le mandat de la MINUATS offre par conséquent au Soudan un appui complet sur un large éventail de priorités. Il s'agit notamment d'aider le Soudan à mettre en œuvre le Document constitutionnel, de contribuer à l'instauration de la paix, de contribuer à renforcer les capacités en matière de droits de l'homme, de renforcer les capacités de protection des civils et de contribuer à la reprise économique. L'objectif de la MINUATS est d'aider les autorités soudanaises pendant cette transition historique, et sa configuration tout entière a pour but de fournir au Soudan tout type d'appui dont il pourrait avoir besoin en cours de route.

Il est clair que les objectifs du Soudan d'établir la démocratie, d'instaurer la paix dans le pays et de créer la prospérité pour les Soudanais sont très ambitieux. Il est donc d'autant plus important que la communauté internationale, notamment l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne, apporte un appui énergique au Soudan pour l'aider à atteindre ces objectifs. Nous espérons que malgré la pandémie de maladie à coronavirus, la MINUATS pourra être opérationnelle le plus rapidement possible afin de pouvoir prêter main forte au Soudan sans délai.

Enfin, nous voudrions saisir cette occasion pour remercier les corédacteurs, le Royaume-Uni et l'Allemagne, pour la manière habile et coordonnée avec laquelle ils ont mené les négociations qui ont permis d'aboutir au projet de résolution figurant dans le document S/2020/485, que le Conseil de sécurité adopte aujourd'hui. Que ce soit là le signe indéniable que le Conseil de sécurité est déterminé à aider le Soudan au cours de sa transition historique.

L'Estonie se tient sans réserve aux côtés du Soudan et du peuple soudanais tandis qu'ils préparent le terrain à un avenir meilleur.

## Annexe 18

### **Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original: français]

Je me réfère à notre lettre du 2 juin appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution, déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, portant sur la création et le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), mis en bleu sous la cote S/2020/485.

Je souhaite présenter l'explication de vote suivante.

La France salue la création de cette nouvelle mission politique, qui va permettre à l'ONU d'accompagner et de soutenir la transition soudanaise dans la réalisation de ses principaux objectifs : la construction d'un état de droit, le processus de paix et la mise en œuvre des futurs accords de paix, la consolidation de la paix au Darfour et dans les Deux Zones et la mobilisation de l'aide au développement et de l'assistance humanitaire.

La France encourage l'ONU et les autorités soudanaises à mettre pleinement en œuvre ce mandat, en particulier en ce qui concerne la promotion et le suivi des droits de l'homme, ainsi que le renforcement des capacités des forces de sécurité soudanaises à travers le déploiement de conseillers des Nations Unies. Il est essentiel, alors que le Conseil se prépare à prendre une décision sur le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, que le mandat de la MINUATS dans ces deux domaines puisse être rapidement effectif.

Enfin, la France réitère son plein soutien aux autorités de transition, et salue leurs efforts pour construire un Soudan démocratique, inclusif, pacifique et prospère. Nous appelons tous les groupes armés à rejoindre le processus de paix sans condition, et encourageons toutes les parties à poursuivre les négociations, afin de construire une paix inclusive et durable au Darfour et dans les Deux Zones.

## Annexe 19

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Aujourd'hui est un bon jour pour le Conseil de sécurité. Nous avons collectivement répondu à l'appel du Soudan à soutenir sa transition politique et le passage d'un régime autoritaire à un gouvernement inclusif et représentatif.

Mais surtout, nous espérons que la journée d'aujourd'hui marquera le début d'un appui encore plus fort et homogène des Nations Unies à la transition au Soudan – un appui qui apporte des avantages concrets et qui contribue à répondre aux aspirations du peuple soudanais à un avenir pacifique, stable, démocratique et prospère.

La nouvelle mission des Nations Unies que le Conseil de sécurité a mise en place aujourd'hui prévoit un large éventail de mesures de soutien, sur la base des demandes formulées par le Gouvernement soudanais. La Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) travaillera sur quatre objectifs stratégiques : premièrement, la transition politique, la gouvernance démocratique et la protection et la promotion des droits de l'homme ; deuxièmement, les processus de paix et la mise en œuvre des futurs accords de paix ; troisièmement, la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit, en particulier au Darfour et dans les Deux Zones ; et, quatrièmement, la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire.

Soyons réalistes, toutes ces tâches sont gigantesques, et la Mission des Nations Unies ne pourra pas y arriver seule. Il s'agit d'une mission d'assistance. Le Gouvernement soudanais et toutes les parties prenantes soudanaises doivent travailler de concert, et l'ONU doit être et sera là pour les soutenir, les conseiller et les aider.

Certains domaines vont nécessiter un plus vaste ensemble de mesures de soutien de la part de la communauté internationale. C'est vrai en ce qui concerne la reprise économique et le développement, et c'est pourquoi l'Allemagne s'est associée au Soudan, à l'Union européenne et à l'ONU afin d'organiser, depuis Berlin, une conférence virtuelle de partenariat de haut niveau, le 25 juin. Avec cette conférence, nous voulons envoyer un signal fort témoignant de notre appui conjoint à une transition démocratique réussie. En outre, nous voulons mobiliser des ressources financières auprès des partenaires internationaux afin de soutenir le processus de réforme nécessaire et urgent au Soudan.

Et nous devons également être francs au sujet d'un autre domaine dans lequel la Mission doit travailler en étroite coordination et en complémentarité avec d'autres acteurs : c'est celui de la consolidation de la paix, du renforcement du principe de responsabilité et des institutions de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme, en particulier dans les régions du Soudan touchées par le conflit. La MINUATS a un mandat clair pour ces tâches. Mais ce n'est pas une opération de maintien de la paix. Et bien que l'Allemagne soutienne le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix, la protection des civils au Darfour continue de susciter des inquiétudes qui méritent une réponse de maintien de la paix. C'est pourquoi il est important que le Conseil ait également prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'à la fin de l'année et demandé à l'ONU et à l'Union africaine de lui présenter une évaluation de la situation sur le terrain avant de prendre une décision sur l'avenir de la MINUAD.

Aujourd'hui est également un bon jour parce qu'il ouvre une ère nouvelle de partenariat – un partenariat entre le nouveau Soudan et le Conseil de sécurité qui doit être fondé sur la confiance et non sur l'antagonisme, comme c'était parfois le cas avec l'ancien régime. Nous attachons de l'importance au débat ouvert et franc avec nos partenaires soudanais concernant ce nouveau mandat.

Ce partenariat est également pertinent en ce qui concerne le rôle de l'Union africaine. L'Allemagne se félicite de l'intention de l'Union africaine de continuer à accompagner le Soudan dans la voie de la transition politique.

Nous tenons à remercier tous les partenaires au sein du Conseil de leur appui durant ces négociations, qui ont mené à l'adoption à l'unanimité des résolutions 2524 (2020) et 2525 (2020). Je ne saurais pas remercier nos rédacteurs britanniques, en particulier l'équipe du Royaume-Uni ici à New York, de leur collaboration véritablement remarquable durant les longs mois qu'a duré la préparation de ce mandat.

## Annexe 20

### **Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de présenter l'explication de vote groupée du Royaume-Uni à la suite de l'adoption de la résolution 2524 (2020), sur la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), et de la résolution 2525 (2020), sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de la résolution 2524 (2020) et de la résolution 2525 (2020).

La création de la MINUATS marque l'ouverture d'un nouveau chapitre dans les relations entre le Soudan et l'ONU, le Conseil de sécurité et la communauté internationale en général. En adoptant la résolution 2524 (2020), le Conseil de sécurité a répondu directement à la demande de soutien du Gouvernement soudanais. La MINUATS aidera le Soudan à réaliser un grand nombre de priorités durant la période de transition, de la mise en œuvre du Document constitutionnel au processus de paix, en passant par la consolidation de la paix et la promotion et la protection des droits de l'homme.

En demandant cet soutien à l'ONU, le Gouvernement soudanais a démontré sa volonté de satisfaire l'aspiration du peuple soudanais à un avenir plus stable, pacifique, démocratique et prospère.

Le rôle de l'Union africaine restera essentiel. Nous nous félicitons de son partenariat et sa ferme volonté de continuer à appuyer la transition politique au Soudan. Le Royaume-Uni appelle le Gouvernement soudanais et toutes les parties prenantes soudanaises à saisir l'occasion qu'offre ce nouveau chapitre pour concrétiser les aspirations du peuple soudanais. La réussite reposera en définitive sur l'engagement indéfectible du Gouvernement et de toutes les parties prenantes soudanaises.

Le Conseil de sécurité a pris la décision responsable de prolonger la présence de la MINUAD jusqu'au 31 décembre 2020 en adoptant la résolution 2525 (2020). La prorogation du mandat de la MINUAD était nécessaire compte tenu des problèmes auxquels le Soudan et l'ensemble de la communauté internationale sont confrontés en raison de la pandémie de maladie à coronavirus.

Nous saluons la volonté du Gouvernement soudanais d'assumer l'entière responsabilité de la protection des civils. Le processus de paix en cours représente la meilleure chance de rétablir une paix durable depuis le début du conflit au Darfour. Cependant, les problèmes persistent au Darfour, et les civils restent particulièrement vulnérables. En conséquence, pendant que le Gouvernement renforce sa capacité à protéger les civils et alors que le processus de paix se poursuit, la MINUAD restera chargée de protéger les civils au Darfour.

Le Royaume-Uni remercie l'Allemagne, son corédacteur pour ces deux résolutions, de ses efforts inlassables et son professionnalisme. Le Royaume-Uni tient par ailleurs à remercier sincèrement les autres membres du Conseil de sécurité de leur collaboration constructive tout au long de ces négociations.

L'année dernière, le peuple soudanais a exprimé son désir de liberté et d'un avenir meilleur. Le Royaume-Uni était à ses côtés, et nous sommes aujourd'hui solidaires de ce peuple en tant que partenaire au moment où cette résolution historique est adoptée et alors que s'ouvre un nouveau chapitre dans les relations du Soudan avec l'ONU et la communauté internationale.

**Annexe 21****Déclaration de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les États-Unis remercient l'Allemagne et le Royaume-Uni de la manière dont ils ont dirigé les négociations sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) dans des circonstances difficiles.

Aujourd'hui marque un nouveau jour pour le Soudan et la communauté internationale. Avec la création de la MINUATS, le Conseil se tient aux côtés du peuple soudanais, qui, il y a à peine plus d'un an, s'est levé pour réclamer ses libertés fondamentales. Nous sommes certains que la MINUATS apportera un soutien précieux au Gouvernement soudanais et, surtout, au peuple soudanais afin qu'ils puissent bâtir la paix et la stabilité à long terme qu'ils méritent tant. Étant donné le rôle vital que les femmes continuent de jouer dans la transition au Soudan, nous attendons avec un intérêt particulier les mesures que prendra la MINUATS pour permettre aux femmes de participer au dialogue politique.

Les États-Unis se félicitent également de la prorogation du mandat de la MINUAD jusqu'au 31 décembre. Le mandat réitère que la tâche centrale de la MINUAD durant cette période sera la protection des civils. Nous comptons sur la MINUAD pour continuer de renforcer la capacité des organismes de sécurité soudanais à protéger les civils au Darfour, conformément au plan de protection des civils présenté récemment par le Gouvernement. Nous sommes impatients d'en apprendre davantage sur la mise en œuvre du plan et de voir le Soudan assumer ses responsabilités au Darfour et dans tout le pays. Nous attendons également de la MINUAD et de la MINUATS qu'elles maintiennent leur soutien politique au processus de paix de Djouba.

En ce qui concerne les termes de ce document relatifs aux changements climatiques, nous notons que le 4 novembre 2019, les États-Unis ont déposé leur notification de retrait de l'Accord de Paris. En conséquence, les références aux changements climatiques sont sans préjudice des positions des États-Unis. Nous affirmons notre soutien à la promotion de la croissance économique et au renforcement de la sécurité énergétique tout en protégeant l'environnement.

Outre la MINUATS, les États-Unis tiennent également à souligner leur préoccupation face à la prolifération des références aux changements climatiques dans les documents du Conseil de sécurité, notamment ceux qui ne concernent pas directement le climat. Nous estimons que ces documents devraient se concentrer sur l'important travail de maintien de la paix et de la sécurité internationales plutôt que de tenter de cataloguer chaque facteur ou de mettre l'accent de manière sélective sur des facteurs qui ne peuvent avoir aucun impact sur ce travail.

---

**Annexe 22****Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Viet Nam se félicite des évolutions positives enregistrées récemment au Soudan. Nous saluons en particulier les efforts que déploie le Gouvernement de transition pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement dans le pays et pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus, ainsi que les efforts de l'ONU, de l'Union africaine et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour visant à soutenir ce processus.

Nous constatons avec satisfaction que les conditions de sécurité au Soudan en général et au Darfour en particulier se sont globalement stabilisées. Compte tenu des complexités potentielles liées à cette situation, nous espérons que le Conseil de sécurité et la communauté internationale resteront unis et continueront d'appuyer le Soudan.

Le Viet Nam salue et approuve la création de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), qui est nécessaire et fondée. La création d'une mission politique de l'ONU en vertu du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, plutôt qu'une mission de maintien de la paix – l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, créée en vertu du Chapitre VII – constitue une évolution encourageante. Nous tenons à souligner que la MINUATS doit opérer dans le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Soudan et en étroite consultation avec son gouvernement.

Le Viet Nam compte sur la coopération continue de l'Union africaine et de l'ONU, et espère qu'elles aideront la MINUATS à s'acquitter de son mandat.

Nous tenons à remercier les corédacteurs de leurs efforts et de leur collaboration constructive avec les membres du Conseil durant les négociations. Nous nous félicitons que la résolution 2524 (2020) ait été adoptée à l'unanimité, car cela enverra un message positif au Gouvernement et au peuple soudanais.

---